

Fonctionnement du Service Enfance Jeunesse 2020-2021



INSCRIPTIONS

EN ALAE, ALSH & RESTAURATION SCOLAIRE

Les inscriptions en ALAE, ALSH et à la restauration scolaire sont OBLIGATOIRES.

• COMMENT ?

Soit :

- sur le portail Famille : <https://fonbeauzard.les-parents-services.com>
- sur la boîte vocale : 04 76 54 92 38
- par courriel au Pôle Education : poleeducation@ville-fonbeauzard.fr

Vos codes d'accès personnels vous seront transmis à la rentrée scolaire.

• QUAND ?

- Pour le lundi : le vendredi précédent, avant 8h.
- Pour les mardi, jeudi et vendredi : la veille, avant 8h.
- Pour le mercredi : jusqu'au lundi précédent, avant 8h.
- Vacances scolaires : des dates d'inscriptions spécifiques vous seront transmises par courriel avec la programmation. Merci de les respecter. Passée la date limite d'inscription, aucune garantie ne vous sera donnée pour l'accueil de votre(vos) enfant(s).

• ANNULATION D'UNE INSCRIPTION

Elle est possible en cas d'événement familial ou de maladie et sur présentation d'un justificatif, au plus tard 48 heures avant le jour où est inscrit votre enfant. Le justificatif ne sera pas demandé en cas de décès ou de maladie inévitables à 48 heures.

BESOIN D'AIDE ?

Le Pôle Education situé au Centre de Loisirs Clairefontaine est à votre écoute pour tout renseignement et pour vos démarches.



FONBEAUZARD

GUIDE PRATIQU

DU

(PETITE ENF

Pour faciliter vos démarches au cours de cette année scolaire 2020/2021, ce « Guide Pratique du Pôle Education » vous permettra de disposer des coordonnées des interlocuteurs municipaux dédiés, ainsi que des modalités de fonctionnement de l'ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'École), de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) et des inscriptions à ces prestations.

Bonne année scolaire à vous et à vos enfants !

LES OBJECTIFS DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PETD)

- Consolider pour tous les enfants, une offre éducative de qualité permettant leur développement et leur épanouissement.
- Offrir aux enfants en situation de handicap, un accueil de qualité sur les temps ALAE et ALSH propice à favoriser leur inclusion.
- Développer l'apprentissage à la vie citoyenne et éduquer à l'environnement et au développement durable.
- Développer les liens intergénérationnels et les partenariats avec les associations locales.



VOS

Tous les
Centres

• SERV
Régis
Régis
Courm
Tél : 0

Coord
Courm
Tél : 0

• MULT
Direct
Courm
Tél : 0

• ALAE
Direct
Courm
Tél : 0

• ALAE
Direct
Courm
Tél : 0

• POIN
Direct
(merc
Courm
Tél : 0



ALAE

(Accueil de Loisirs Associé à l'École)

- **ACCUEIL** : tous les jours (sauf week-end et jours de fermeture) au groupe scolaire Buissonnière
- **PUBLIC** : enfants de Maternelle et Élémentaire
- **HORAIRES** : LUNDI, MARDI, MERCREDI, JEUDI & VENDREDI
 - arrivée de l'enfant : en échelonné de 7h30 à 8h50
 - récupération de l'enfant : en échelonné de 16h45 à 18h30
- **HORAIRES PARTICULIERS**

RECUPERATION DE VOTRE ENFANT	LE MERCREDI EN MATERNELLE (fin de classe à 11h)	LE VENDREDI EN ELEMENTAIRE (fin de classe à 15h30)
Enfant INSCRIT en ALAE	A l'école, de 11h15 à 12h OU au Centre de Loisirs Clairefontaine, de 13h50 à 18h30	A l'école à partir de 15h45
Enfant NON INSCRIT en ALAE	Devant l'école, à 11 heures précises	Devant l'école, à 15h30 précises

- **ENFANTS A LA CANTINE**
Récupérés à partir de 13h50 (Ils restent sous la responsabilité du Pôle Education de 12h à 13h50)
- **ENFANTS SANS CANTINE**
Récupérés à 12h précises et ramenés à 13h50 précises
- **ENFANTS EN ALAE L'APRES-MIDI**
Pensez à lui fournir son goûter !

PAIEMENT DES PRESTATIONS ALAE, ALSH ET RESTAURATION SCOLAIRE

- Les paiements se font au mois, soit :
- en ligne par carte bancaire via le portail Famille <https://fonbeauzard.les-parents-services.com>
 - par prélèvement bancaire,
 - en espèces,
 - par chèque à l'ordre de « Régie recette »,
 - par chèques vacances.

(Accueil de Loisirs Sans

- **EN PERIODE SCOLAIRE : LE MERCREDI**
Prise en charge de 12h à 18h30
- **PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES :**
Prise en charge de 7h30 à 18h30 au Centre de Loisirs Clairefontaine (rue Jean)
- **Arrivée de l'enfant :**
 - matin : en échelonné, de 7h30 à 9h
 - mi-journée : de 11h45 à 12h (si cantine) de 13h45 et 14h (si pas de ca
- **Récupération de l'enfant :**
 - en échelonné, de 16h30 à 18h30

A noter : pour les sorties et les séjours (cinéma) pendant les vacances scolaires, une participation est demandée et facturée aux parents.

Une notification mensuelle par mail aux familles de l'édition des factures et des différentes inscriptions sur le portail Famille.

Les tarifications du service Enfance de la restauration scolaire ainsi que les tarifs Intérieurs sont disponibles :

- sur <https://www.ville-fonbeauzard.fr>
- au Pôle Education,
- sur les panneaux d'information de l'école.